

Les comportements sexistes et violences sexuelles

Mission égalité filles garçons et lutte contre les LGBT phobies Académie de
Martinique

Mission Égalité filles-garçons

Académie de Martinique

- Cette présentation a pour objectif de vous guider dans vos actions « égalité fille-garçon »
- Je vous propose des outils institutionnels, réglementaires, législatifs pour justifier votre action.
- Je vous propose des clips vidéos accessibles aux élèves depuis la sixième pour illustrer votre propos.

Article 40 du code de procédure pénale

- Tout personnel ayant un doute ou une présomption de maltraitance, de situation de danger ou de risque de danger concernant un élève, après réflexion partagée au sein de l'institution, doit transmettre par écrit les éléments de la situation au président du conseil départemental en adressant «une information préoccupante» à la cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP)
- Dans les cas où la gravité de la situation le justifie, un signalement est adressé directement au procureur de la République conformément à l'article L. 226-4 du code de l'action sociale et des familles et l'article 40 du code de procédure pénale. C'est notamment le cas des violences sexuelles subies ou révélées en milieu scolaire

**Prévenir, repérer,
agir
Déconstruire les
stéréotypes**

Cours : Cerveau et stéréotypes (4'23)
(matilda.education)

- Dans la société, il existe une hiérarchie des genres où le masculin « l'emporte sur le féminin »
- Cette hiérarchie instaure la domination des hommes sur les femmes et a tendance à justifier les comportements sexistes et les violences faites aux femmes
- Ces violences s'appuient sur des stéréotypes de sexe
- Il est essentiel de déconstruire les stéréotypes de genre

1 femme sur 6 dit
avoir eu une
relation sexuelle
forcée au cours de
sa vie



Les chiffres :



**En 2021, 113 femmes sont
décédées, victimes de
leurs partenaires ou ex-
partenaires**



2015, environ 143000 enfants
de moins de 18 ans vivaient
dans un foyer où une femme
déclarait être victime de
violences conjugales





ACADÉMIE
DE MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

85% des victimes de
violences sexuelles
sont des femmes,
mineures ou
majeures



Les enjeux de la lutte contre les LGBTphobies

- Mal être accentué chez les jeunes
LGBT <https://matilda.education/course/view.php?id=153>
pour les élèves
- Echec scolaire, comportement à risques pouvant
conduire au suicide

[En finir avec le suicide chez les jeunes homosexuel-le-s. – Libération \(liberation.fr\)](http://liberation.fr)

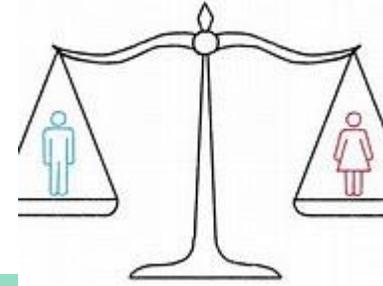
En France, chaque année, 30% des homosexuel-le-s de moins de 25 ans tenteraient de se suicider, libération 2014



A ces chiffres,
s'ajoutent les faits
de cybersexisme
et cyberviolence



[Cours : Ensemble contre le Cybersexisme \(2'44\)](#)
[\(matilda.education\)](#)



Apprendre le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes

- **L'institution scolaire doit se mobiliser pour développer l'apprentissage du vivre ensemble, le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les représentations stéréotypées et toutes formes de discriminations**

Le non commerce du corps

- *"Selon la police française, 60% des victimes de prostitution sont des mineurs. Les clients eux aussi sont de plus en plus jeunes", explique Yves Charpenel, le directeur du rapport mondial sur l'exploitation sexuelle et président de la fondation Scelles. D'après le rapport, 10% des personnes prostituées en France ont commencé leur activité lorsqu'elles étaient mineures et 39% entre 18 et 24 ans. [Prostitution : de plus en plus de jeunes victimes \(franceculture.fr\)](#)*
- <https://www.youtube.com/watch?v=ozmqQ1eIE3w>
- **48 femmes dont 16 mineures (la plus jeune à 12 ans), victimes de proxénétisme ou de viols**
- [48 femmes dont 16 mineures \(la plus jeune à 12 ans\), victimes de proxénétisme \(francetvinfo.fr\)](#)

Le sexisme

« Tout acte, geste, représentation visuelle, propos oral ou écrit, pratique ou comportement fondés sur l'idée qu'une personne ou un groupe de personnes est inférieur du fait de son sexe, commis dans la sphère publique ou privée, en ligne ou hors-ligne, avec pour objet ou effet :

- De porter atteinte à la dignité ou aux droits inhérents d'une personne ou d'un groupe de personnes ;
- Ou d'entraîner pour une personne ou un groupe de personnes des dommages ou des souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou socio-économique ;
- Ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ;
- Ou de faire obstacle à l'émancipation et à la réalisation pleine et entière des droits humains d'une personne ou d'un groupe de personnes ;
- **Ou de maintenir et de renforcer les stéréotypes de genre.**

[LE PANTALON - Bing video](#)

Les injures sexistes

- Dans 64 % des cas, l'insulte contient les mots « salope » (27 %), « pute » (21 %) ou « connasse » (16 %).
- Passibles d'1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende
- Le [décret n° 2017-1230](#), entré en vigueur le 6 août 2017 et destiné à renforcer la répression des injures à caractère homophobes a requalifié ces dernières en contraventions de 5e classe.
- **Les personnes poursuivies d'injures ayant un caractère homophobe encourent ainsi une amende d'un maximum de 1500 euros. La récidive peut élever les amendes à 3000 euros.**
- [Cours : Les coming out \(11'25\) \(matilda.education\)](#)

Le droit français

- En droit français, les textes officiels reprennent les principes fondateurs de l'égalité entre les sexes figurant dans le préambule de la constitution du 27 octobre 1946 selon lesquels « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». L'égalité entre les femmes et les hommes est également inscrite dans l'article 1er de la Constitution
- La loi française sanctionne par exemple les propos sexistes (paroles, écrits, images, gestes) depuis 2004 (loi du 30 décembre) : les injures ou diffamations proférées envers une personne ou un groupe de personnes **en raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle sont sanctionnées de la même manière que les injures raciales**. L'article 225-1 du code pénal souligne que constitue une discrimination pénalement répréhensible « toute distinction opérée entre les personnes à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, (...) de leur orientation ou identité sexuelle (...) »

Les violences à caractère sexuel



- Les violences à caractère sexuel recouvrent toutes les situations où une personne cherche à imposer à autrui un comportement ou des propos de nature sexuelle. Ces violences peuvent prendre diverses formes : **les propos sexistes, le harcèlement sexuel, l'exhibitionnisme, l'outrage sexiste, le chantage, les menaces, les messages ou images pornographiques et même l'utilisation de la force, du baiser forcé aux attouchements jusqu'aux agressions sexuelles et au viol en passant par l'administration de substance nuisible, l'exploitation sexuelle d'autrui...**

Le droit Français

- **Le viol** se définit comme toute forme de **rapport sexuel avec pénétration** (pénétration vaginale, anale, buccale au moyen d'un organe sexuel, d'un doigt ou d'un objet) imposée à **quelqu'un sans son consentement** ou imposé à la victime par l'auteur sur la personne de l'auteur. L'absence de consentement est présumée en droit français en cas de violence, de contrainte, de menace ou de surprise. Le viol ou sa tentative est un crime qui fait encourir à son auteur une **peine de réclusion criminelle de 15 ans, voire de 20 ans en cas de circonstance aggravante**: par exemple, victime mineure de 15 ans ou personne particulièrement vulnérable, auteur abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ou ayant la qualité d'ascendant, présence d'un mineur au moment des faits, administration d'une substance nuisible à la victime (article 222-24 du code pénal) ; si le viol a un motif raciste, sexiste ou anti-LGBT (articles 132-76 et 132-77 du code pénal). Le viol est puni d'une peine de réclusion criminelle à perpétuité lorsqu'il est précédé, accompagné ou suivi de torture ou d'actes de barbarie (article 222-26 du code pénal).

- **Les agressions sexuelles** (article 222-27 du code pénal) et tentatives d'agressions sexuelles (articles 121-4 et 222-31 du code pénal), qui sont des violences sexuelles commises sans acte de pénétration mais supposant un **contact physique imposé par la force, la menace, la contrainte ou la surprise**, sont des délits punis de **5 ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende**. La peine est alourdie, en cas de circonstance aggravante :
 - en application des articles 222-28 à 222-31 du code pénal, notamment lorsque de telles agressions sexuelles sont commises par une personne qui a abusé de l'autorité que lui confèrent ses fonctions, lorsqu'elles sont imposées à une personne dont la particulière vulnérabilité due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse ou résultant de la précarité de sa situation économique ou sociale apparente ou connue de son auteur, ces peines délictuelles sont portées à 7 ans d'emprisonnement et 100.000 euros d'amende (articles 222-28 et 222-29), voire 10 ans d'emprisonnement et 150.000 euros d'amende si elles sont imposées à un mineur de 15 ans (article 222-29-1) ;
 - si les agressions sexuelles ont un motif raciste, sexiste ou anti-LGBT (articles 132-76 et 132-77 du code pénal) ;
 - en cas d'administration de substance nuisible (article 222-30-1 du code pénal)

Cyberviolences

[Cours : Ensemble contre le
Cybersexisme \(2'44\)
\(matilda.education\)](#)

- La diffusion de messages ou d'images ayant un caractère pornographique ou indécent est punie, selon les cas, de diverses peines allant de 2 à 10 ans d'emprisonnement et jusqu'à 500.000 euros d'amende. Sont notamment visés :
 - les propositions sexuelles faites par un majeur à un mineur au moyen de communications électroniques (article 227-22-1) ;
 - le fait de fixer, enregistrer, ou de transmettre l'image ou la représentation d'un mineur en vue de sa diffusion lorsque cette image ou cette représentation a un caractère pornographique (article 227-23) ;
 - le fait, soit de fabriquer, de transporter, de diffuser par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support un message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine, soit de faire commerce d'un tel message lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur (article 227-24) ;
 - le fait (« happy slapping ») de perpétrer des violences, y compris le harcèlement sexuel, en enregistrer des images et de les diffuser (article 222-33-3)

Prévenir : Les
associations
partenaires pour
des actions de
prévention

- L'association ACME, Film 16 soupapes
- observatoire des violences faites aux femmes
<http://ovifem.alefpa.asso.fr/>
- Accompagner les personnes LGBT et leur entourage :
<http://kapcaraibe.org/>
- Association ICAR : éducation à la sexualité
- Association Soroptimiste : droit des femmes
leonardim@yahoo.fr 0696940684
- Association Kombit : mettre en scène les relations
amoureuses
- Association « Culture égalité » la mallette de l'égalité
- Association UFM (union des femmes Martinique)
- [UFM - UFM \(uniondesfemmesmartinique.com\)](http://uniondesfemmesmartinique.com)
- [Je suis mineure - UFM \(uniondesfemmesmartinique.com\)](http://uniondesfemmesmartinique.com)

Repérer

Faire l'état des lieux dans votre établissement

Proposer ce questionnaire aux élèves. Il devra être anonyme mais mentionner s'il s'agit d'une fille ou d'un garçon.

[Guide Egalite Mon CVL s engage \(juillet 2020\) VF 1355559.pdf](#)
[\(education.gouv.fr\)](#) Questionnaire lycée

[download \(education.fr\)](#) Questionnaire Collège

L'égalité filles-garçons dans la politique d'établissement

Placer la question de l'égalité au cœur des travaux des différentes instances			
CESC		CVC ou CVL	
Parité-élève référent égalité -questionnaire « Mon CVC s'engage »		Parité- questionnaire « Mon CVC s'engage »	
Placer la question de l'égalité filles garçons dans la politique de l'établissement			
Projet d'établissement/ impliquer les parents d'élèves		Règlement intérieur	
Inscrire la lutte contre les stéréotypes au café des parents- inscrire les temps forts au calendrier- Education à la sexualité-partenaires associatifs		Sanctions pour les remarques ou comportements sexistes et LGBTphobes- cybersexisme-poubelles pour protections menstruelles- vestiaires EPS individuels pendant les règles-	
Impulser des actions visant à promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons			
Lutte contre les discriminations et les violences		Lutte contre les violences LGBTphobies	
Tableau des sanctions-centre d'écoute		Tableau des sanctions-personne référente	
Soutien les initiatives visant l'égalité et sensibilise la communauté éducative, notamment pendant les temps forts			
25 novembre Lutte contre les violences faites aux femmes	8 mars journée internationale des droits des femmes	17 mai journée internationale de lutte contre les LGBTphobies	28 mai journée internationale de l'hygiène féminine
Concours de l'OVIFEM Evènement sportif			

l'instauration d'un module "égalité" dans la formation de tous les enseignants et personnels d'éducation

Les ressources locales

Les associations partenaires:

De nombreuses associations sont partenaires et actives. Elles interviennent directement dans les établissements scolaires. Leurs sites offrent de nombreuses ressources pour traiter des violences et de l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes.

- observatoire des violences faites aux femmes <http://ovifem.alefpa.asso.fr/>
- Culture égalité
- Accompagner les personnes LGBT et leur entourage : <http://kapcaraibe.org/>
- Association ACME : lutte contre les comportements sexistes 16 soupapes
- Association ICAR : éducation à la sexualité
- Association Soroptimiste : droit des femmes [Je suis mineure - UFM \(uniondesfemmesmartinique.com\)](http://Je suis mineure - UFM (uniondesfemmesmartinique.com))



Les associations partenaires

▪ Les associations partenaires (s'adresser à la mission égalité)

- Culture égalité : Formation des élèves aux BAD (Brigade anti-discrimination) dans les coll
- Mouvement du nid / Lutte contre la prostitution des mineures
- observatoire des violences faites aux femes <http://ovifem.alefpa.asso.fr/>
- Accompagner les personnes LGBT et leur entourage : <http://kapcaraibe.org/>
- Association ACME : lutte contre les comportements sexistes le film « 16 soupapes »
- Colosse aux pieds d'argile
- Association ICAR : éducation à la sexualité dans les écoles (les règles, c'est quoi?)
- Association Soroptimist : droit des femmes



Observatoire des violences envers les femmes
Martinique

Les ressources nationales

- https://eduscol.education.fr/1641/ressources-nationales-et-europeennes-pour-l-egalite-entre-les-filles-et-les-garcons?menu_id=2028
- [download \(education.fr\)](#) Comportements sexistes et violences sexuelles
- [Elles bougent - Transmettre la passion, susciter des vocations](#)
- ❑ [Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur - édition 2021 \(education.gouv.fr\)](#)
- ❑ [Rapport Teychenné - juin 2013 \(vie-publique.fr\)](#)
- Le coming out : <https://matilda.education/course/view.php?id=153>
- Le cybersexisme : <https://matilda.education/course/view.php?id=217>
- La malédiction : <https://matilda.education/course/view.php?id=250>
- Cerveaux et stéréotypes : <https://matilda.education/course/view.php?id=139>
- Conférences mathématiques et sciences : [Conférence 4 L'influence des stéréotypes de genre sur les performances et els auto-évaluations en mathématiques chez les enfants, Isabelle Régner - Professeure en psychologie sociale Aix-Marseille Université, Vice-Présidente Égalité Femmes Hommes et Lutt - Bing video](#)

Gardons le contact
mission.égalité@ac-martinique.fr

Faites remonter les besoins (formation, information, faciliter la relation avec les institutions, les associations, les entreprises...)